

Déroulé de l'épreuve optionnelle Droit local

Durée et sujet : 30 minutes sur des sujets portant sur toutes les Procédures civiles et Procédures civiles d'exécution **Pas de temps de préparation**



Type de sujet :

Questions directes sans tirage au sort



Connaissance requise :

L'histoire globale du droit local

Procédure civile et Procédure civile d'exécution

Connaître toutes les spécificités du droit local : PCE immobilière et autres



Questions/ Attentes du jury :

Questions classiques permettant d'évaluer les connaissances du candidat en matière de Droit Local.

Le candidat devra être précis et parfaitement au courant des spécificités en matière de droit local

Il devra démontrer qu'il connaît tout le périmètre du Droit local et qu'il est apte à exercer en droit local



Conseil :

Maîtriser la pratique

Se poser des questions sur la pratique



Ressources et ouvrages conseillés :

Code du droit local, et autres ouvrages accessibles sur internet (mot clé : Droit local)